

CNC



CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DE LA COOPERATION

BP : 6437-Libreville

Tél : (241).01.72.82.60/ 01. 72.82.70

FAX : (241) 01.72.82.71

N° **001** /CNC/PCNC/SG/DGAJC/DPL/2016

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT DE RADIO COMMUNAUTAIRE

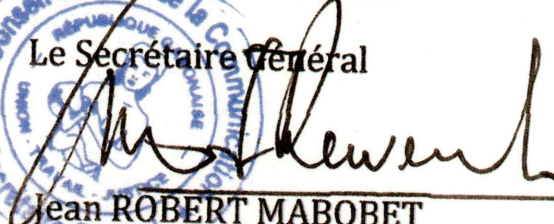
Le Secrétaire Général du Conseil National de la Communication, sous signé, atteste que **Monsieur KOUMBA PAMBOU Alain Fabrice** président de l'association à politique et à but non lucratif nommé **ASI** (action sociale international), a déposé à la direction Générale des Affaires Juridiques et de la Coopération, le dossier d'une radio communautaire dénommée **ASI**.

Par conséquent, cette organe de presse audiovisuelle, vu son caractère communautaire, bénéficie d'une exemption de paiement de redevance.

En foi de quoi, la présente attestation lui est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Libreville, le 04 Janvier 2016

Le Secrétaire Général


Jean ROBERT MABOBET